

## Actions de la SNAP Québec en lien avec le caribou forestier

**2015** : La SNAP Québec propose, conjointement avec d'autres ONG, une « plateforme de solutions » pour la protection de deux secteurs importants pour le caribou forestier : les Montagnes Blanches et le bassin versant de la rivière Broadback.

**2016** : La SNAP Québec [dévoile l'existence d'importants rapports occultés par le gouvernement](#) sur des secteurs prioritaires à protéger pour le caribou et d'autres pistes de solutions ainsi que leurs impacts socio-économiques. Les rapports sont rendus publics dans les jours qui suivent.

**2016** : La SNAP Québec travaille sur des [solutions conjointes en collaboration avec l'industrie forestière](#), les Premières Nations et le gouvernement du Québec pour la population de caribou Detour, à la frontière Ontario-Québec. Cette collaboration est toujours en vigueur.

**2017** : La SNAP [dépose un recours contre le gouvernement fédéral](#) pour l'obliger à produire aux six mois des rapports sur les mesures mises en place pour protéger l'habitat essentiel du caribou tel que le prévoit l'article 63 de la *Loi sur les espèces en péril*.

**2019** : La SNAP Québec dénonce le [report de la stratégie provinciale sur les caribous forestiers et montagnards](#) par le gouvernement du Québec.

**2019** : La SNAP Québec s'oppose au [retrait de trois blocs de protection pour le caribou forestier](#) dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

**2021** : La SNAP Québec critique encore une fois le [report de la stratégie provinciale](#) sur les caribous forestiers et montagnards et la création d'une commission indépendante.

**2021-2022** : La SNAP Québec appelle à plusieurs reprises le gouvernement fédéral [à utiliser la disposition du filet de sécurité pour le caribou forestier au Québec](#).

### Projets d'aires protégées pour le caribou

Il existe **une vingtaine de projets** d'aires protégées sur la table visant spécifiquement la protection du caribou forestier. Ces projets ont été élaborés notamment par l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. **Ces projets totalisent plus de 35,000 km<sup>2</sup>**. Des projets supplémentaires ont par ailleurs été proposés par des communautés, des gouvernements et des organisations autochtones, ajoutant **plusieurs dizaines de milliers de km<sup>2</sup>** potentiels en protection.

### Qu'est-ce la disposition du filet de sécurité?

En vertu de l'article 61 de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement du Canada peut prendre un décret de protection visant l'habitat essentiel si une province ou un territoire ne protège pas efficacement une partie de cet habitat. Cette disposition s'appelle le filet de sécurité pour refléter le fait qu'elle ne peut être utilisée que pour combler des lacunes en matière de protection.

